



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 25 octobre 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Filières céréales et oléo-protéagineux : signature d'un accord-cadre avec Voies navigables de France pour doubler la part de la voie d'eau dans le transport des grains à l'horizon 2020**

À l'occasion des Conseils spécialisés de FranceAgriMer « céréales » et « oléo-protéagineux », réunis les 10 et 11 octobre 2012, les filières du grain ont signé avec l'établissement public en charge du réseau fluvial – Voies navigables de France (VNF) –, un accord-cadre visant à doubler la part de marché de la voie d'eau pour le transport des grains, coproduits et engrais. Le dispositif a été parachevé le 18 octobre dernier par la signature de l'Unifa (Union des industries de la fertilisation) représentant le secteur des engrais.

Par la signature de cet accord, les filières agricoles et VNF s'engagent à consolider leur relation de confiance, à partager l'information utile à l'autre partie, à mettre en œuvre des stratégies d'entreprises favorisant le développement du transport fluvial et à participer au développement de cales modernes, industrielles et respectueuses de l'environnement. Le protocole national définit les moyens à mettre en œuvre et les actions à entreprendre dans chacun des bassins de production, pour atteindre les objectifs de doublement de la part de marché de la voie d'eau dans les transports, à l'horizon 2020 :

- adoption d'une stratégie logistique intermodale basée sur la mutualisation et la massification,
- développement du réseau navigable à grand gabarit,
- augmentation, modernisation et renouvellement des capacités de stockage initiées par la profession céréalière.

La voie d'eau présente de nombreux atouts pour accroître la compétitivité des filières agricoles, notamment à l'exportation, grâce au maillage du réseau navigable, interconnecté avec les grands ports maritimes.

Le transport fluvial, plus sobre en carbone et en énergie, est également le mode de transport le plus économique. Sur un trajet type de 350 km, acheminer 1 tonne de marchandises coûte en moyenne 22 € en train, 21 € en camion, 17 € sur une péniche de petit gabarit, 13 € sur une barge de grand gabarit.

Ce mode de transport s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable. Au-delà des enjeux économiques et industriels, il permet de renforcer la sécurité du transport et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il contribue également au développement socio-économique de la filière transport et des territoires concernés.

Les perspectives d'évolution des flux de la filière (céréales, oléo-protéagineux et coproduits) revêtent une importance particulière au regard de projets d'aménagement ou de développement du réseau fluvial tels que :

- la liaison Seine Escaut avec le canal Seine-Nord Europe,
- la mise au gabarit européen de l'Oise entre Compiègne et Creil (MAGEO),
- la liaison à grand gabarit de Bray à Nogent sur Seine,
- la mise à grand gabarit de la Deûle, de la Lys et du canal Condé-Pommeroeul,
- le doublement de l'écluse du Quesnoy sur la Deûle,
- l'approfondissement du canal de Bourbourg,
- la liaison Saône-Moselle/Saône-Rhin,
- la mise à grand gabarit du canal du Rhône à Sète.

Aujourd'hui, 12 % des transports de grains et engrais en France sont assurés par la voie d'eau (fleuves et canaux), avec des disparités régionales importantes : 40 % environ dans le Bassin parisien ou le Nord-Pas-de-Calais, mais seulement 10 % en Picardie ou en Champagne-Ardenne.

C'est dans ces régions, sous-utilisatrices de la voie d'eau, que se situe l'enjeu n° 1 de ce protocole, souligne Rémi Haquin, président du conseil spécialisé des céréales de FranceAgriMer.

Les produits agricoles représentent environ 25 % des marchandises transportées par voie d'eau.

Par rapport à 1995, les volumes de produits agricoles transportés par le mode fluvial ont presque doublé en tonne/kilomètre, grâce notamment à l'accord cadre signé en 2002 entre l'ONIC et VNF et au contrat de croissance signé en 2004 entre la filière céréalière, VNF et les professionnels du transport fluvial.

L'accord-cadre signé en 2012 s'inscrit dans la continuité de ce partenariat de longue haleine.

**Contacts presse FranceAgriMer :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet      Tél. : 01 73 30 22 54 [virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil      Tél. : 01 73 30 34 05 [laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)